

Inscription des compétences partagées par les titulaires du doctorat au Répertoire National des Certifications Professionnelles

L'Association Nationale des Docteurs (ANDès) et la Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC) se félicitent de l'inscription prochaine du doctorat¹ au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). L'ANDès et la CJC travaillent spécifiquement sur ce sujet depuis plus de deux ans. Elles ont proposé le contenu² pour l'inscription du doctorat au RNCP au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI)³, après des échanges avec la Conférence des Présidents d'Université, le Réseau National de Collèges Doctoraux, et la Commission Nationale de Certification Professionnelle. Cette fiche présente la liste des compétences attendues chez tout nouveau docteur, indépendamment de sa discipline de recherche. Nos associations de doctorants et docteurs vont être impliquées dans la concertation ministérielle suite à l'annonce de Frédérique Vidal le 20 octobre 2017.

Une unique liste de compétences communes aux docteurs

L'ANDès et la CJC tiennent à ce qu'une fiche RNCP pour le doctorat présente nécessairement un unique ensemble des compétences partagées par les docteurs afin de les mettre au service de l'ensemble de la société.

L'expérience apportée par le doctorat est propre à chacun et permet aux doctorants une montée en compétences individuelle. Cependant, plusieurs travaux et outils, nationaux et internationaux ont relevé les compétences transverses partagées par les titulaires du doctorat⁴. **Un référentiel commun de compétences réaffirme l'unicité du doctorat**, expérience de recherche menant à la délivrance d'un diplôme national, plus haut diplôme internationalement reconnu.

Le doctorat développe, en plus des compétences disciplinaires, des compétences transverses : ainsi, dans leur poursuite de carrières, les docteurs ne sont pas limités à la recherche, ni à leur discipline de doctorat.

Un référentiel qui s'adresse à une diversité des recruteurs

La poursuite de carrière des docteurs est diversifiée et **les employeurs des docteurs bénéficient de l'ensemble de leurs compétences**, en particulier de leurs compétences transverses ou transférables. L'expérience du doctorat reste trop peu reconnue dans les entreprises françaises. **Une fiche RNCP doctorat permettra de mettre en avant les compétences transverses et transférables des docteurs** afin de les faire mieux connaître des employeurs non familiers avec la recherche. Les employeurs pourront bénéficier des compétences des docteurs inscrites au RNCP en recrutant des docteurs même plusieurs années après l'obtention du doctorat et éventuellement après une mobilité sectorielle.

L'inscription du doctorat au RNCP permettra aussi une **meilleure valorisation de cette expérience professionnelle** au sein du tissu socio-économique, en particulier dans les entreprises et les associations du secteur privé recherche et hors recherche. Cette fiche peut servir de guide pour la fonction publique et plus généralement les employeurs publics, même si le RNCP ne leur est pas directement destiné.

1. Au sens de l'article L612-7 du Code de l'Éducation

2. Canevas de fiche RNCP pour le Doctorat par l'ANDès et la CJC

3. Rencontre avec la DGRI et la DGEIP à propos de l'inscription du doctorat au RNCP, 29 novembre 2017

4. Fiche RNCP pour le Doctorat de l'École Doctorale ABIÉS d'AgroParisTech ; *Researcher Development Framework*, Vitae, 2011 ; Étude *Compétences et employabilité des docteurs* du projet CAREER ; B. Durette, M. Fournier, M. Lafon ; 31 janvier 2012, Adoc Talent Management ; *Rapport d'enquête et Plaque* ; *Fiches métiers pour les docteurs* de Adoc Talent Management ; *Emploi 2015, La poursuite de carrière des docteurs récemment diplômés en Île-de-France, 3ème édition* ; 15 octobre 2015, Adoc Talent Management ; 10 compétences des docteurs mises en avant et illustrées par des citations de recruteurs, Hors-Série Docteurs&Co ABG en collaboration avec le MEDEF, décembre 2007 *10 raisons d'embaucher un docteur* ; 24 compétences de docteurs détaillées et illustrées par des doctorants ou docteurs dans l'outil *MyDocPro*



À propos de l'ANDès

L'ANDès est l'association nationale des docteurs. Fondée en 1970 et reconnue d'utilité publique depuis 1975, elle rassemble les docteurs de toutes disciplines, quel que soit leur âge, leur statut professionnel, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

L'ANDès a trois missions principales :

- promouvoir le doctorat : mettre en avant la valeur ajoutée que représente l'expérience professionnelle du doctorat pour révéler les compétences des docteurs ;
- mettre les talents des docteurs au service de la société : contribuer au décroisement des sphères professionnelles en positionnant les docteurs comme « passeurs de frontières », tirer parti de l'expertise et des savoirs-faire des docteurs pour relever les défis du monde de demain ;
- créer et mettre en synergie les réseaux de docteurs : augmenter la visibilité collective des docteurs, permettre à chacun de développer son réseau professionnel, favoriser les interactions entre créateurs de réseaux.

À propos de la CJC

La CJC (Confédération des Jeunes Chercheurs) est une association de loi 1901, nationale et pluridisciplinaire. Elle regroupe une quarantaine d'associations de doctorant-es et de docteur-es en emploi non permanent, bénévolement impliquées dans la valorisation du doctorat et sa reconnaissance en tant qu'expérience professionnelle. Au niveau national, de par son expertise sur le doctorat, elle est une interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (Gouvernement, Parlement, Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche...) et de toute structure souhaitant échanger sur le sujet (associations, entreprises, syndicats...). Au niveau européen, elle participe à la réflexion sur le doctorat et les jeunes chercheur-es par l'intermédiaire de la fédération d'associations EURODOC, dont elle est membre fondatrice.